

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DE SECTION - ORLY



L'immobile, c'est l'inexorable ?

LE SNCTA A PU TRAITER DE NOMBREUX SUJETS AVEC LE SERVICE LORS D'UNE BILATÉRALE LE 25 SEPTEMBRE. SI CERTAINES DE NOS DEMANDES ONT ÉTÉ PLUTÔT BIEN REÇUES, D'AUTRES ONT ÉTÉ L'OBJET DE VÉRITABLES PROVOCATIONS ET AFFRONTS ENVERS LES CONTRÔLEURS. TOUT PARTICULIÈREMENT LE CAS DE LA VIGIE PROVISoire, QUI FERA L'OBJET DE NOTRE PROCHAINE COMMUNICATION.

Mise au point

La bilatérale a commencé par une mise au point suite à la gestion des travaux de cet été.

Oui, le SNCTA admet que l'encadrement local ait besoin d'obtenir des explications sur les mesures de régulation mises en place, à des fins de communication vers l'extérieur.

Mais non, le SNCTA ne tolère aucun débordement.

Les pressions et les demandes répétées de l'encadrement concernant la levée des régulations sont inacceptables.

La gestion des capacités appartient exclusivement au CDT en service. Aucun doute n'est permis quant au professionnalisme des contrôleurs d'Orly qui font leur maximum pour optimiser l'écoulement du trafic avec un haut niveau de sécurité !

Le SNCTA invite les CDT à lui remonter toute nouvelle tentative de ce genre.

Charge de travail CDT : un scoop ?

Êtes-vous surpris si l'on vous dit que les CDT ont de plus en plus d'attributions et de responsabilités ? Fermeture du PCNA la nuit, gestion d'AMAN en ORY3, gestion du CDM, bientôt la gestion de DMAN... ajoutées au déséquilibre des mandats examinateurs au sein des équipes imposant aux CDT de certaines équipes des contraintes supplémentaires ...

C'était le cas de nos interlocuteurs...

C'est pourquoi le SNCTA demande que la charge de travail des CDT soit étudiée afin qu'elle soit en adéquation avec leur nombre.

Charge de travail des examinateurs

Le service confirme avoir demandé 3 mandats d'examineurs supplémentaires, ce qui porterait leur nombre à 12. La section locale, vue la charge de formation actuelle et potentiellement à venir (mise en place de l'IR ATCO avec tests sur position pour le maintien de qualif ?) en demande 18, soit 3 par équipe.

Le SNCTA suit ce dossier de près et vous tiendra informés de son évolution.

Absence prolongée d'un CDT

Dans la plupart des autres centres, en cas d'indisponibilité prolongée d'un CDT, leur nombre étant inextensible, le CDT concerné démissionne afin de permettre la nomination provisoire d'un autre CDT.

À Orly, cela n'est pas possible faute de CDQ « chefables » rapidement. Mais ça le serait, si d'une part les CDQ intéressés pouvaient anticiper leur stage CDT, et si d'autre part les stages étaient programmés avec plus de flexibilité qu'à l'heure actuelle.

Le SNCTA demande donc à l'encadrement d'étudier ces possibilités, afin de pouvoir donner des solutions aux équipes qui seraient concernées dans le futur.

Détachements 12-36, le bug.

Le SNCTA dénonce les derniers agissements du Service en matière de détachement. **Les critères ne doivent pas être malléables en fonction des envies/besoins des uns et des autres, mais permettre une équité évidente entre tous les contrôleurs.**

Si le système actuel n'est pas satisfaisant, qu'à cela ne tienne ! Plutôt que de le bafouer en toute conscience, le Service ferait mieux de se pencher sur la question en recherchant un mode de fonctionnement plus motivant pour les contrôleurs.

Le SNCTA a donc demandé au Service de faire des propositions d'ici le prochain CT, et étudie de son côté les différents systèmes actuellement en vigueur, en particulier à Athis et CDG.

Bientôt dans les bacs, la vigie provisoire !

Le traitement de ce dossier est tellement ahurissant qu'il nous a paru indispensable d'en faire un communiqué à part.

Prochaine bilatérale : le 2 novembre

Ce sera l'occasion de faire le point sur nos demandes et d'aborder les sujets suivants : nomination des CDQ, GT ORTOL, préparation de SYSAT et charge de formation, suivi du GT Formation Initiale, ...

Le SNCTA n'accepte pas que les peurs brandies par certains soient le moteur de l'inaction du centre. Orly est la 2^{ème} approche de France, ne la laissons pas sombrer dans un immobilisme mortifère. Une question ? Une adhésion ? Une adresse : lfpo@sncta.fr.

